LA PROTECTION DES ENFANTS PENDANT LA PANDEMIE DE COVID-19

L’Alliance pour la Protection de l’enfance en action humanitaire

THE ALLIANCE
FOR CHILD PROTECTION
IN HUMANITARIAN ACTION

L'ALLIANCE

POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE
DANS L'ACTION HUMANITAIRE

Contexte

Le virus Ebola – 2014-15

Note d'Orientation: Protection des enfants lors des épidémies de maladies infectieuses

Lancement de l'Edition 2019 des SMPE

Edition 2019 des standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire

COVID-19

Fiche technique: Protection des enfants lors de la pandémie de coronavirus

La fiche technique

THE ALLIANCE
FOR CHILD PROTECTION
IN HUMANITARIAN ACTION

Fiche technique : Protection des enfants lors de la pandémie de coronavirus (v.1)[1]

Photo avec l'autorisation de l'UNICEF/Leonardo Fernandez/Inde 2019

Où trouver la Fiche technique?

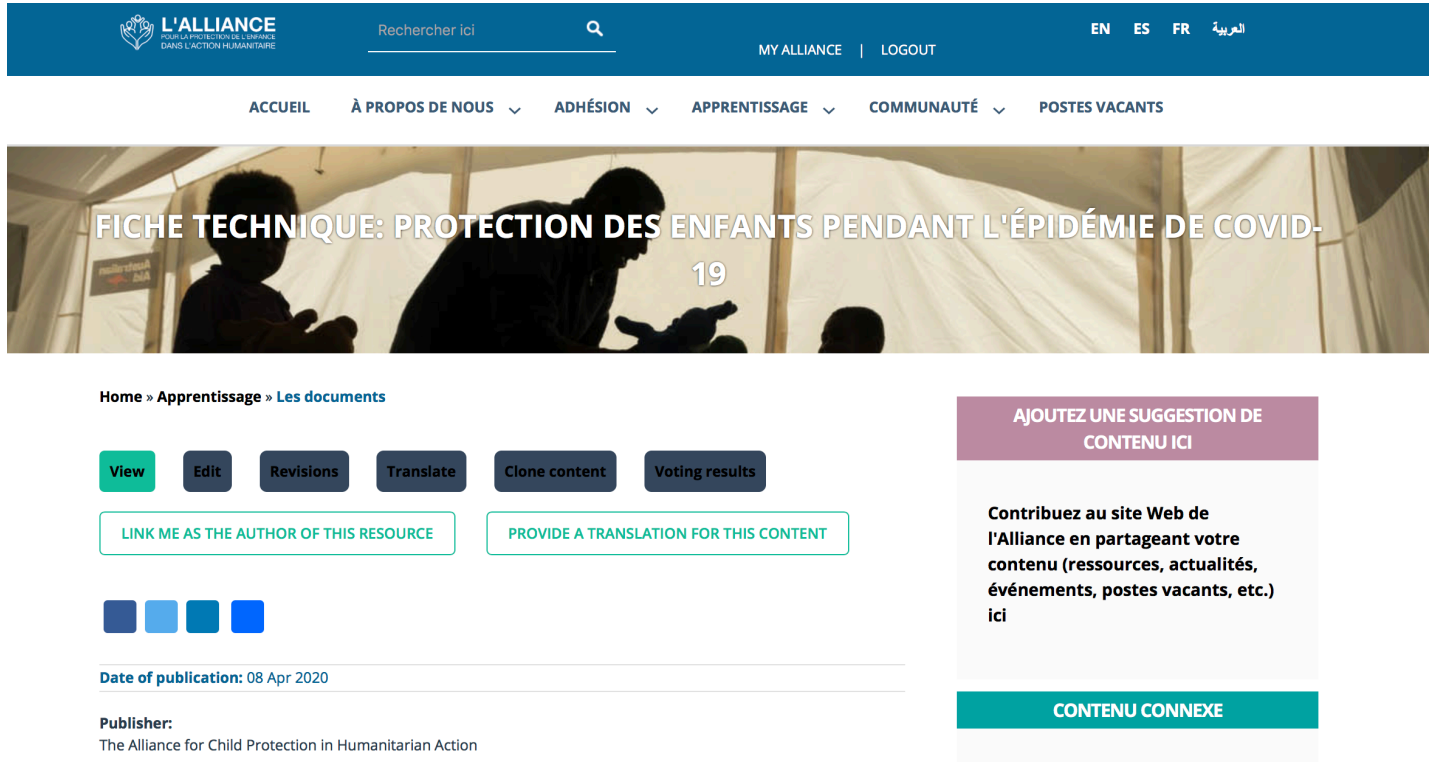

https://cpie.info/COVID-19_French

Structure de la fiche technique

Effets socio-écologiques du COVID-19

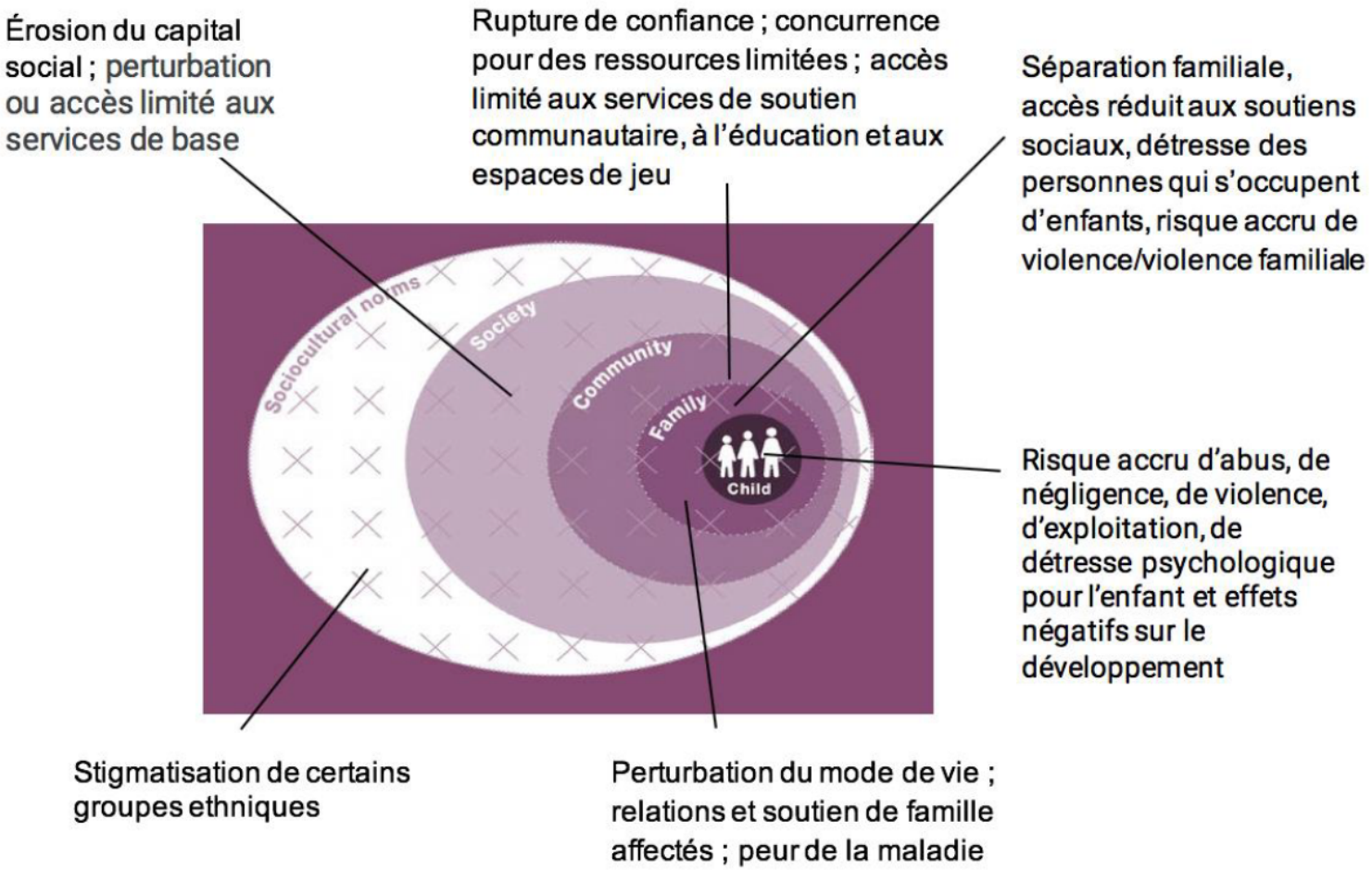

Part.1 Risques pour la protection de l’enfance

- **Négligence et maltraitement**, en raison du nombre limité d'options de garde d'enfants et du risque accru de possibilité de détresse psychologique ou de maladie chez les soignants/tuteurs
- **Incidence accrue de la violence**, y compris la violence domestique, les châtiments corporels, les abus sexuels, l'exploitation et le mariage des enfants, en raison des fermetures d'écoles, de la perte de revenu du ménage, des normes de genre / inégalités de genre persistantes et du manque d'accès aux services de base
- **Santé mentale et détresse psychosociale**, en raison de mesures d'isolement, de maladie ou de décès dans la famille ou d'autres risques secondaires
- **Travail dangereux et exploitant** en raison de fermetures d'écoles ou de la perte de soutien familial, de soins et de revenus du ménage
- **Séparation de la famille** en raison d'une maladie ou du décès de membres de la famille ou du besoin d'isolement
- **Stigmatisation et exclusion**, y compris dans les écoles qui restent ouvertes, en raison de la discrimination liée au virus ou de l'impact disproportionné des risques secondaires sur les enfants et les familles déjà marginalisés
- **Perturbation des services sociaux**, cruciaux pour la survie et le bien-être des enfants et des familles les plus vulnérables

Risques présentés par le COVID-19 et mesures de contrôle associées	Causes des risques
Risques pour la protection de l'enfance : maltraitance physique et émotionnelle	
• Supervision réduite et négligence des enfants • Augmentation des abus d'enfants et violence domestique/interpersonnelle • Empoisonnement et autres dangers et risques de blessure des enfants • Pression sur les services de protection de l'enfance ou manque d'accès à ces services	• Fermeture des écoles/garderies, obligation de poursuivre le travail pour les personnes qui s'occupent d'enfants, maladie, quarantaine/isolement des personnes qui s'occupent d'enfants • Augmentation de la détresse psychosociale chez les personnes qui s'occupent d'enfants et les membres de la communauté • Disponibilité et mauvaise utilisation de désinfectants toxiques et d'alcool • Augmentation des obstacles au signalement d'incidents
Risques pour la protection de l'enfance : violence liée au genre (VLG)	
• Augmentation du risque d'exploitation sexuelle des enfants, y compris des demandes de faveurs sexuelles en échange d'assistance, de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et des mariages forcés précoces • Pression sur les services de protection de l'enfance/de lutte contre la violence liée au genre ou manque d'accès à ces services	• Réduction de la protection familiale des enfants • Réduction des revenus des ménages et/ou dépendance envers des tiers pour l'acheminement des biens et services à la communauté • Responsabilités du ménage imposées aux filles, comme prendre soin des membres de la famille ou s'occuper des tâches ménagères • Augmentation des obstacles au signalement d'incidents et à la sollicitation de traitements médicaux ou d'autres formes d'assistance
Risques pour la protection de l'enfance : santé mentale et détresse psychosociale	
• Détresse des enfants en raison du décès ou de la maladie d'un proche, de la séparation ou de la peur de la maladie • Dégradation des problèmes de santé mentale préexistants • Pression sur les services de santé mentale et soutien psychosocial ou manque d'accès à ces services	• Augmentation des niveaux de stress en raison de l'isolement dû aux quarantaines en centre de traitement ou au domicile • Les enfants et les parents/personnes qui s'occupent d'enfants souffrant de problèmes de santé mentale préexistants peuvent ne plus avoir accès à leurs mécanismes de soutien ou traitements habituels • Les mesures de quarantaine peuvent provoquer la peur et la panique au sein de la communauté, en particulier chez les enfants, s'ils ne comprennent pas ce qui se passe
Risques pour la protection de l'enfance : travail des enfants	
• Implication accrue des enfants dans un travail dangereux ou relevant de l'exploitation	• Perte ou baisse des revenus des ménages • Occasion ou exigence de travail en raison de la fermeture des écoles

Risques présentés par le COVID-19 et mesures de contrôle associées	Causes des risques
Risques pour la protection de l'enfance : enfants non accompagnés et séparés	
• Séparation • L'enfant devient non accompagné ou chef de famille • Placement en institution	• Perte des parents/personnes qui s'occupent de l'enfant en raison de la maladie • Isolement/quarantaine de la personne ou des personnes responsables à l'écart du ou des enfants • Enfants envoyés par les parents chez d'autres membres de la famille dans des zones non touchées
Risques pour la protection de l'enfance : exclusion sociale	
• Stigmatisation sociale des personnes infectées ou des personnes/groupes suspectés d'être infectés • Augmentation du risque/soutien limité pour les enfants qui vivent/travaillent dans la rue et pour les autres enfants déjà en situation de risque • Augmentation du risque/soutien limité pour les enfants en conflit avec la loi, y compris ceux qui sont en détention	• Discrimination sociale et raciale des personnes infectées ou des personnes/groupes suspectés d'être infectés • Répercussions disproportionnées sur les groupes défavorisés et marginalisés • Interruption/inaccessibilité des services de base pour les enfants et/ou les familles vulnérables • Perturbation dans le processus d'enregistrement des naissances en raison de la quarantaine

Structure de la fiche technique

Part. 2 Intervention de protection de l’enfance

- Travail intersectoriel et avec les gouvernements
- Programmes spécifiques de protection de l’enfance

Exemples de ce qui peut être fait

- **Former le personnel de santé, d'éducation et des services sociaux** à l'identification et à la gestion des risques de protection que COVID-19 et ses mesures de réponse posent aux enfants;
- **Cartographier et diffuser des informations sur les services disponibles et comment y accéder** pour les enfants et leurs familles
- **Établir des procédures pour réduire le risque de séparation** et faciliter le regroupement des familles
- **Faciliter l'accès aux services de protection et autres soins disponibles** pour les enfants et les adultes vulnérables qui signaleront les incidents d'abus, de négligence et d'exploitation. Cela comprend l'élimination des obstacles financiers à l'accès.
- **Aider les familles** à être prêtes pour la réouverture des écoles, tout en étant équipées pour les enfants des écoles à domicile
- **Plaider pour des horaires de travail flexibles** pour les parents et les tuteurs qui peuvent avoir perdu l'accès aux services de garde
- **Fournir une aide financière et matérielle** aux familles en perte de revenu
- **Assurer la continuité de la prestation des services sociaux** aux groupes les plus vulnérables de la population

Annexes

Disponibles cette semaine

- Enfants en prise en charge alternative
- Protection des travailleurs sociaux
- Enfants privés de leurs libertés